Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 060-216004473-20241213-DE2024479-DE

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11
Absents : 4
Exclus : 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, MEYER, DECAMP, LESCA, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COUTELET, DUPUY, FLEURY

Absents excusés : M. GOMES
M. SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY
Absents : M. RAYNAUD
M. DUJARDIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération DE2024479 du 13 décembre 2024 : Prêt de matériel d'animation par la Communauté de Communes des Sablons : adhésion à la convention de prêt

Considérant que la Communauté de Communes des Sablons s'est portée acquéreur de matériel d'animation à destination des bibliothèques du territoire,

Considérant qu'il convient de définir les modalités pratiques du prêt de ce matériel à l'aide d'une convention,

Vu le projet de convention de prêt,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de prêt telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 13 décembre 2024

Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 19/12/2024.